

Conseil Municipal du 25 avril 2018

Présents : Joëlle Martin, Alain Forest, Isabel Musy, Michel Reynaud, Sylviane Rivoire, Nathalie Diot, Hervé Vagnon

Excusés : Jean Thomet (pouvoir donné à A. Forest) et Frédéric Marrel

1. Délibération convention VDD service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Madame le Maire indique que, depuis le 1^{er} janvier 2018, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est organisé à l'échelle des Vals du Dauphiné et qu'une convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement du service a été transmise aux communes concernées.

Lecture de la convention sur le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Le coût de fonctionnement avec la masse salariale étant de 208k€ réparti sur 37 communes des Vals du Dauphiné et sur les communes de Val Guiers en Savoie. Pour ce qui concerne la commune de SAINT MARTIN DE VAULSERRE la convention prévoit une participation de 356 € par an.

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer cette convention à l'unanimité.

2. Délibération Convention SEDI éclairage public

Après réception du diagnostic de l'éclairage public sur la commune par le SEDI, il s'avère que le réseau a besoin d'être rénové pour un gain de puissance et par soucis d'économie, le coût d'une telle opération est de 18k€ avec 90% de subvention par SEDI.

Pour ce faire Madame le Maire explique que l'éclairage public est une compétence optionnelle proposée par le SEDI, à laquelle la commune adhère déjà au titre de sa compétence « études générales » et qu'il convient de l'intérêt propre de la commune de confier au SEDI la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance des installations d'éclairage public à partir du 1^{er} janvier 2019.

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer cette convention à l'unanimité.

3. Choix devis pour réfection des volets de la mairie

Après étude des devis concernant la réfection des volets du rez-de-chaussée de la Mairie, les membres du conseil municipal se demandent s'il ne serait pas judicieux de réparer également les volets du premier étage côté rue.

Il est donc décidé de redemander des devis aux entreprises pour les 6 volets supplémentaires avec pose d'échafaudage.

4. Questions diverses

Devis pour la réfection du filet de l'aire de jeux : 845€ HT. Aucune suite ne sera donnée à ce devis, cette somme semblant trop élevée.

L'herbe étant coupée, la société Artémis devrait pouvoir venir faire les travaux de l'aire de jeu.

Une déposition a été faite par Madame le Maire auprès de la Gendarmerie suite aux dégradations du Sacré-Cœur.

Suite au passage de la commission voirie, une liste de travaux à entreprendre va être soumis à M Jean Jacques VIAL responsable voirie aux Vals du Dauphiné pour chiffrage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00.